

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
03/11/2023	14/11/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

*L'an deux mil dix vingt trois*

*Le 08 novembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : GUIBLIN Aline, GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, JOUAUX Laëtitia

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, GUIBLIN Aline, donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, GORON Rémy donne pouvoir à Fabienne LANDAIS

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N° 08-11-2023 – Autorisation de vente de 2 logements municipaux**

Monsieur le Maire expose avoir reçu une offre d'achat pour deux logements situés rue de l'église et donnant sur le jardin de la Motte au n°17 et n°19.

Il précise que ces logements de 22,59m<sup>2</sup> et de 25.82m<sup>2</sup> pour le second ont tous les deux un diagnostic de performance énergétique de classe G.

Ce type de logement ne pourra plus faire l'objet de location à compter du 1er janvier 2025 et qu'ils nécessitent donc des travaux importants à court terme.

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avis du service des Domaines, consulté pour évaluer la valeur de ces logements : l'estimation rendue est de 48 400€ pour l'ensemble, soit 1 000€/m<sup>2</sup>

Considérant les couts de rénovation nécessaires pour une mise en location et la nécessité de rénovation thermique, obligatoire à très court terme, ce chiffrage semble surévalué.

L'offre d'achat, reçue de la part de Mme Monique Meury, s'élève à 38 000 € net vendeur pour les deux appartements.

Monsieur le Maire rappelle les projets municipaux en cours et qu'il apparait peu probable que la commune puisse mener à bien l'ensemble des rénovations énergétiques des logements en plus des

investissement déjà programmés. En conséquence il serait préférable de céder une partie des logements à rénover plutôt que ceux-ci deviennent vacants étant interdits à la location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** la vente à madame Monique Meury, des logements municipaux n°2 et 3 respectivement situés en rez-de-chaussée au n°17 et 19 rue de l'église

**Fixe** à 38 000€ net vendeur le tarif de vente des deux logements

**Précise** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

**Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

